

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 27 janvier 2025

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Budget communal de l'exercice 2025 - Approbation.

Note de synthèse

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget pour l'exercice 2025.

Le budget est un document qui prévoit les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires grâce auxquelles les services communaux peuvent fonctionner, des projets peuvent être élaborés, des subventions peuvent être octroyées,...

Le service ordinaire représente les recettes et les dépenses relatives à la vie courante de l'administration (frais de personnel, frais de fonctionnement, recettes fiscales, ...).

Le service extraordinaire représente les recettes et les dépenses qui affectent durablement la valeur du patrimoine communal (achat immobilier, vente immobilière, travaux de voirie, emprunts, ...).

De l'élaboration du budget 2025 se dégagent les résultats suivants :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Recettes globales	+ 10.267.548,97	+ 4.277.923,67
Dépenses globales	- 9.941.813,39	- 4.277.923,67
Résultat global	+ 325.735,58	0,00

Le budget 2025 présente un boni de 325.735,58 euros à l'ordinaire et est à l'équilibre à l'extraordinaire.

Projet de délibération

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget 2025 établi par le Collège communal;

Vu le rapport favorable de la Commission budgétaire du 13 janvier 2025 visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la

Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Collège communal du 26 novembre 2024 actant le rapport de politique générale sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune ;

Considérant l'envoi via eComptes du fichier SIC ;

Considérant la génération et l'envoi par eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2025:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.846.524,08	3.312.976,57
Dépenses exercice proprement dit	9.846.524,08	4.277.923,67
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00	-964.947,10
Recettes exercices antérieurs	421.024,89	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	964.947,10
Prélèvements en dépenses	95.289,31	0,00
Recettes globales	10.267.548,97	4.277.923,67
Dépenses globales	9.941.813,39	4.277.923,67
Boni / Mali global	325.735,58	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	10.765.500,81	0,00	0,00	0,00
Prévisions des dépenses globales	10.344.475,92	0,00	0,00	0,00
Résultat présumé au 31/12/2024	421.024,89			421.024,89

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	4.684.691,90	0,00	626.812,16	4.057.879,74
Prévisions des dépenses globales	4.684.691,90	0,00	626.812,16	4.057.879,74
Résultat présumé au 31/12/2024	0,00			0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	754.389,66 €	27/01/2025
Fabrique d'église Sainte-Waudru de Nodebais	0,00 €	26/08/2024
Fabrique d'église Saint-Martin de TLG	14.813,31 €	12/11/2024
Fabrique d'église Saint-Sulpice de Beauvechain	0,00 €	12/11/2024
Fabrique d'église Saint-Amand de Hamme-Mille	10.401,96 €	12/11/2024
Fabrique d'église Saint-Joseph de la Bruyère	2.042,45 €	16/12/2024
Fabrique d'église Saint-Roch de l'Ecluse	0,00 €	26/08/2024
Zone de police	1.142.514,75 €	27/01/2025
Zone de secours	223.738,07 €	27/01/2025
Autres (<i>préciser</i>)		

Article 2. De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la Direction financière.